

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 07 AVRIL 2022

DATE DE CONVOCATION : 07 avril 2022

DATE D’AFFICHAGE : 1^{er} avril 2022

PRESIDENCE de Dominique BAILLY, Maire, Vice-président de Grand Paris Grand Est

LIEU DE REUNION : Maison du Temps Libre à Vaujours

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 28

PRESENTS : 22

VOTANTS : 26

ETAIENT PRESENTS : Dominique BAILLY, Christelle MARTINEZ, Guy VALENTIN, Guiseppina DI MINO, José GODINHO DA SILVA, Jacqueline SCHMIT, Stéphane PAU, Martine FRANCHITTI, Claudine POLIPOWSKI, El Ouahhab ARBAOUI, Sylvie LECOQ, Jean-Noël TETARD, Adrien BAILLY, Christiane FRANCOIS-LUBIN, Laurent LHOSTE, Hélène RONDEAUX, Maouche CHABANE (arrivé à 20h50) Véronique AUGUSTIN, Anthony BENOIT, Inès MERBAH, Aïssam KROUNA, Walid MERBAH.

ETAIENT EXCUSES : Guy ISDANT, Céline DEMETZ, Vincent SIEPAIO, Chabane MAOUCHE, Aziz ABDAOUI,

ETAIENT ABSENTS : Linda AYACHI, Souraya ALIOUET,

POUVOIRS : Guy ISDANT donne procuration à Dominique BAILLY, Céline DEMETZ à Martine FRANCHITTI, Vincent SIEPAIO à Jacqueline SCHMIT, Chabane MAOUCHE à Christelle MARTINEZ, Aziz ABDAOUI à El Ouahhab ARBAOUI,

SECRETAIRE DE SEANCE : Martine FRANCHITTI



Matière : Affaires Financières
Service émetteur : Direction des Affaires Financières

Objet : Budget Primitif Ville – Exercice 2022

Rapporteur : M. GODINHO DA SILVA,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2121-7 à L 2121-34 relatifs au fonctionnement du Conseil Municipal, et L 2122-21 relatif aux attributions du Maire exercées au nom de la Commune ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment le livre III, titre premier, chapitres 1 et 2 relatifs aux finances communales et en particulier au budget de la commune ;

VU l'instruction comptable M14, modifiée ;

VU la délibération 2020/05-06 du Conseil Municipal du 23 mai 2020 donnant délégations d'attributions au Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), modifiée par la délibération 2021/04-03 du Conseil Municipal du 06 avril 2021.

VU le débat d'orientations budgétaires tenu lors de la séance du conseil municipal du 17 février 2022,

VU l'approbation du rapport d'orientations budgétaires,

**Après avoir entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré à la majorité à l'unanimité,**

ARTICLE 1 : VOTE le présent budget par nature :

- au niveau du **CHAPITRE** pour la section d'**investissement**,
- au niveau du **CHAPITRE** pour la section de **fonctionnement**,
- sans les chapitres « Opérations d'équipement ».



VOTE, globalement le Budget Primitif de l'exercice 2022 en équilibre qui se présente ainsi :

Section de fonctionnement

DEPENSES	Pour mémoire BP 2021	BP 2022
Chapitre 011 : Charges à caractère général	3 692 320,36	3 829 276,00
Chapitre 012 : Charges de personnel et frais assimilés	7 360 031,77	7 687 832,43
Chapitre 014 : Atténuations de produits	242 194,90	254 237,00
Chapitre 65 : autres charges de gestion courante	1 116 526,38	1 226 382,00
Chapitre 66 : Charges financières	38 500,00	40 600,00
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles	32 245,00	34 295,00
Chapitre 68 : Dotations aux provisions semi-budgétaires	4 122,00	
Chapitre 022 : Dépenses imprévues	90 000,00	10 000,00
Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement	4 380 794,60	3 400 180,47
Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	941 628,72	902 006,56
TOTAL DEPENSES	17 898 363,73	17 384 809,46

RECETTES	Pour mémoire BP 2021	BP 2022
Chapitre 013 : Atténuations de charges	27 500,00	22 000,00
Chapitre 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	770 100,00	760 560,00
Chapitre 73 : Impôts et taxes	9 787 244,00	9 171 633,00
Chapitre 74 : Dotations et participations	2 551 783,00	2 573 736,00
Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante	196 000,00	192 500,00
Chapitre 76 : Produits financiers	5,00	20,00
Chapitre 77 : Produits exceptionnels	7 760,00	603 500,00
Chapitre 78 : Autre produits de gestion courante	21 340,22	
Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	19 356,11	6 309,85
R 002 Résultat Reporté ou Anticipé BP Ville	4 517 275,40	4 054 550,61
TOTAL RECETTES	17 898 363,73	17 384 809,46



SECTION FONCTIONNEMENT

<u>DEPENSES</u>	<u>POUR</u>	<u>CONTRE</u>	<u>ABSTENTION</u>
CHAPITRE 011	23	2	
CHAPITRE 012	23	3	
CHAPITRE 014	23	3	
CHAPITRE 65	23	3	
CHAPITRE 66	23	3	
CHAPITRE 67	23	2	
CHAPITRE 68	23	3	
CHAPITRE 022	23	3	
CHAPITRE 023	23	3	
CHAPITRE 042	23	3	

<u>RECETTES</u>	<u>POUR</u>	<u>CONTRE</u>	<u>ABSTENTION</u>
CHAPITRE 013	23	3	
CHAPITRE 70	23	3	
CHAPITRE 73	23	3	
CHAPITRE 74	23	3	
CHAPITRE 75	23	3	
CHAPITRE 76	23	2	
CHAPITRE 77	23		3
CHAPITRE 78	26		
CHAPITRE 042	23	3	
R002	23	3	



Section d'investissement

DEPENSES	Pour mémoire BP 2021	BP 2022
Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles (sauf 204)	685 679,51	684 882,00
Chapitre 204 : Subventions d'équipement versées	37 500,00	37 500,00
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	4 556 881,04	3 551 925,50
Chapitre 23 : Immobilisations en cours	2 336 067,99	1 939 060,85
Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves	35 304,00	
Chapitre 13 : Subventions d'investissement		0,00
Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées	97 798,68	114 150,00
Chapitre 27 - Autres immobilisations financières	1 500,00	0,00
Chapitre 020 : Dépenses imprévues	22 303,00	19 860,00
Chapitre 4541 : Travaux pour compte de tiers	1 000,00	1 000,00
Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	19 356,11	6 309,85
Chapitre 041 : Opérations patrimoniales	199 111,76	400 000,00
D 001 : Solde d'exécution reporté ou anticipé		283 522,52
TOTAL DEPENSES	7 992 502,09	7 038 210,72

RECETTES	Pour mémoire BP 2021	BP 2022
Chapitre 13 : Subventions d'investissement (hors 138)	105 145,97	91 450,00
Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		670 000,00
Chapitre 23 : Immobilisations en cours		
Chapitre 10 : Dotations Fonds divers, réserves (hors 1068)	550 000,00	530 000,00
Chapitre 1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés	329 909,32	887 373,69
Chapitre 165 : Dépôts et cautionnement reçus	1 200,00	1 200,00
Chapitre 024 - Produits de cession	173 350,00	155 000,00
Chapitre 4542 : Travaux pour compte de tiers	1 000,00	1 000,00
Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement	4 380 794,60	3 400 180,47
Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	941 628,72	902 006,56
Chapitre 041 : Opérations patrimoniales	199 111,76	400 000,00
R 001 Résultat Reporté ou Anticipé BP Ville	1 310 361,72	0,00
TOTAL RECETTES	7 992 502,09	7 038 210,72



SECTION D'INVESTISSEMENT

<u>DEPENSES</u>	<u>POUR</u>	<u>CONTRE</u>	<u>ABSTENTION</u>
CHAPITRE 20	23	3	
CHAPITRE 204	23	3	
CHAPITRE 21	23	3	
CHAPITRE 23	23	3	
CHAPITRE 10	23	3	
CHAPITRE 13	23	3	
CHAPITRE 16	23	3	
CHAPITRE 27	23	1	2
CHAPITRE 020	23	3	
CHAPITRE 4541	23	3	
CHAPITRE 040	23	3	
CHAPITRE 041	23	3	
D 001	23	3	

<u>RECETTES</u>	<u>POUR</u>	<u>CONTRE</u>	<u>ABSTENTION</u>
CHAPITRE 13	23	3	
CHAPITRE 16	23	3	
CHAPITRE 23	23	3	
CHAPITRE 10	23	3	
CHAPITRE 1068	23	3	
CHAPITRE 165	23	3	
CHAPITRE 024	23	3	
CHAPITRE 4542	23	3	
CHAPITRE 021	23	3	
CHAPITRE 040	23	3	
CHAPITRE 041	23	3	
R 001	23	3	

Soit un total budget principal communal 2022 équilibré comme suit :

	<u>FONCTIONNEMENT</u>	<u>INVESTISSEMENT</u>	<u>TOTAL DU BUDGET</u>
RECETTES	17 384 809,46	7 038 210,72	24 423 020,18
DEPENSES	17 384 809,46	7 038 210,72	24 423 020,18

<u>POUR</u>	<u>CONTRE</u>	<u>ABSTENTION</u>
23	3	



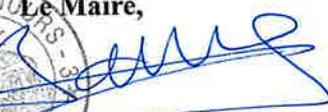
ARTICLE 2 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet et à Monsieur le Comptable Public assignataire de la Ville de Vaujours et sera insérée au recueil des actes administratifs publié selon la réglementation en vigueur,

ARTICLE 3 : DIT que le Tribunal administratif compétent peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture de Seine-Saint-Denis ou de sa publication/notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale.

Affichage de la présente délibération certifié avoir été effectué sur le site de la ville le

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait à Vaujours, le 8 avril 2022

 **Le Maire,**

Dominique BAILLY
Vice-président de Grand Paris Grand Est

« Certifié exécutoire
compte tenu de l'affichage
le
et le dépôt en Préfecture
le..... »

Le Maire,

Dominique BAILLY
Vice-président de Grand Paris Grand Est

